

Développer la mobilisation des premier·ère·s concerné·e·s :
Expériences inspirantes et éléments de méthodologie

Février 2023

PEUPLES DES VILLES
des territoires et des liens

Association Loi 1901 • contact@peuplesdesvilles.org

Siège social : 34, cours de Vincennes • 75012 Paris

Adresse postale : 249 C rue François Perrin • 87000 Limoges

N° Siret : 793 481 029 00015 • APE : 9499Z

<http://www.peuplesdesvilles.org/>

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1 – DES EXPÉRIENCES MULTIPLES ET INSPIRANTES	4
1.1 - La démarche participative du « croisement des savoirs et des pratiques » mise au point par le mouvement ATD Quart Monde	5
1.2 – La mise en œuvre du community organizing à l’Alliance citoyenne	10
1.3 - Le lancement et l’accompagnement d’une action avec les familles hébergées à l’hôtel par le Secours catholique	12
1.4 - L’organisation d’une rencontre nationale des personnes concernées autour des questions de vieillissement, fin de vie, mort et précarité par la plateforme VIP.....	13
1.5 - L’animation de cafés Dalo par l’association Droits et Habitats	16
2 - ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE POUR LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES	18
2.1 - Les ingrédients indispensables.....	18
2.2 - Ce que ça demande aux équipes : du temps, une acculturation et un changement de posture et de pratiques... pas toujours confortable.....	26
2.3 – Le coût de la participation : un budget à prévoir.....	28
RÉFÉRENTIEL POUR LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES	31
Éléments de bibliographie.....	32

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'une de ses missions sur la mobilisation des premier·ère·s concerné·e·s, l'association Peuples des villes a analysé des expériences inspirantes mises en œuvre par différents acteurs associatifs en France. Ce document est issu de recherches bibliographiques et d'entretiens menés avec des intervenant·e·s sociaux·les et chargé·e·s de mission de certaines de ces associations.

Ce document s'organise en deux parties principales :

- Une première partie documente cinq expériences inspirantes mises en œuvre par plusieurs structures pour mobiliser les personnes concernées¹.
- La deuxième partie dresse la liste des éléments de méthodologie pour la participation des personnes concernées en répertoriant les ingrédients indispensables d'une part, et en mettant en lumière les évolutions de pratiques et de postures professionnelles que cela implique pour les équipes d'autre part. Sont inventoriés les différents postes budgétaires qu'engendre la participation et est mise en discussion la question de l'indemnisation et/ou la rétribution des personnes, avec des exemples concrets à l'appui.

Ces deux parties ont permis de créer un référentiel pour aller-vers la participation des personnes en reprenant de manière synthétique les étapes préalables pour favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

¹ Des photos pour illustrer les différentes actions mises en œuvre sont insérées dans le document et proviennent :

- Des sites Internet d'ATD-Quart Monde, l'Alliance Citoyenne, l'ADH et du Secours Catholique ;
- De la rencontre VIP du 24 et 25 novembre 2022 sur le vieillissement, la fin de vie et la mort des personnes précaires ;
- Du séjour « C'est pas du luxe ! » en septembre 2022.

1 – DES EXPÉRIENCES MULTIPLES ET INSPIRANTES

Dans un contexte de domination des discours des « acteurs forts »² dans la sphère publique, la voix des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité peine à se faire entendre. Ces conditions ont été largement documentées par les sciences sociales. En 1978, le politiste Daniel Gaxie évoque un « cens caché »³. Ce concept évoque les modalités d'exclusion du politique et de la participation politique des citoyen·ne·s les moins doté·e·s en capital culturel dans les systèmes démocratiques contemporains.

De même, la production de la connaissance s'inscrit dans un ensemble de rapports de pouvoir et de processus historique, le savoir considéré comme légitime ayant pendant longtemps été uniquement détenu par les membres de l'espace académique, socialement situés. Par ailleurs, « *la légitimité des savoirs issus de l'expérience reste difficile à reconnaître, y compris dans les recherches dites participatives ou recherches-actions collaboratives* », comme le soulignent Marion Carrel et Suzanne Rosenberg dans un article sur le sujet⁴.

Ce contexte pose ainsi la question des conditions de publicisation de la voix des « acteurs affaiblis »⁵, notion qui désigne ici des personnes en situations d'affaiblissement économique et social.

Plusieurs institutions se sont penchées sur ce sujet et ont mis en œuvre des actions pour mobiliser les personnes concernées afin de faire entendre leurs préoccupations propres. Nous en présenterons cinq⁶ :

- La démarche participative du « croisement des savoirs et des pratiques » mise au point par le mouvement ATD Quart Monde ;
- La mise en œuvre du community organizing avec l'Alliance citoyenne ;
- Le lancement et l'accompagnement d'une action avec les familles hébergées à l'hôtel par le Secours catholique ;
- L'organisation d'une rencontre nationale des personnes concernées autour des questions de vieillissement, fin de vie, mort et précarité ;
- L'animation d'ateliers collectifs autour du Dalo par l'association Droits et Habitats.

² Nous empruntons cette notion à Alex Roy, qui a travaillé sur les conditions réelles de démocratisation inclusive en s'intéressant au mouvement ATD Quart Monde dans le cadre de sa thèse : Roy A., 2019, *De l'infra-politique à la révolution démocratique : ethnographie culturelle du mouvement ATD Quart Monde*, thèse de doctorat de l'université de Lyon.

³ Gaxie D., 1978, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil.

⁴ Carrel M., Rosenberg S., 2021, « Recherche participative : l'apport des savoirs issus de l'expérience de la pauvreté » in Petiau A., 2021, *De la prise de parole à l'émancipation des usagers*, Presses de l'EHESP, pp. 239-258, p. 247.

⁵ Cette notion, au cœur de la thèse d'Alex Roy, a été proposée par Jean-Paul Payet, Frédérique Giuliani et Denis Laforgue (2008).

⁶ Cette partie repose sur la réalisation d'entretiens ainsi que l'analyse de littérature grise (rapports institutionnels notamment) et d'articles scientifiques.

1.1 – La démarche participative du « croisement des savoirs et des pratiques » mise au point par le mouvement ATD Quart Monde

Origines et présentation de la démarche

C'est en 1957, lorsqu'il est envoyé dans le camp de Noisy-le-Grand que le Père Wresinski décide de créer son propre mouvement pour défendre une transformation de la société à partir des plus faibles : « Contre ce savoir qui donne d'une main la justice, pour la reprendre de l'autre, contre ce savoir introduit "par le haut" si l'on peut dire, il n'existe qu'un seul remède : le savoir introduit par le plus bas, le savoir montant dans la société comme un ballon d'oxygène, le savoir d'émulation, celui des chances égales »⁷. Depuis sa création en 1959 à Noisy-le-Grand, le mode d'action de cette organisation internationale repose sur la production de connaissance sur la grande pauvreté à partir du savoir des personnes concernées, dans une visée d'émancipation de ces dernières.

À partir des années 2000, le mouvement a expérimenté puis formalisé une démarche de recherche-action qui vise à valoriser le savoir d'usage des personnes vivant dans la grande pauvreté par la confrontation avec les savoirs professionnels et universitaires, en affirmant que la société ne peut se construire démocratiquement sans cette expérience. **La démarche participative du « croisement des savoirs et des pratiques » est née.**



Concrètement, elle est fondée sur le principe que pour produire de la connaissance sur la pauvreté, il est indispensable d'y associer les premier-ère-s concerné-e-s, à savoir ceux qui sont en situation de pauvreté. Leur « savoir expérientiel » est aussi indispensable que le savoir des chercheur-se-s et celui des professionnel-le-s de terrain. Comme le précisent Marion Carrel et Suzanne Rosenberg dans un article, « le croisement des savoirs n'invalide pas le savoir savant, il postule que, sur les questions de société, il est incomplet sans les savoirs d'action des professionnel-le-s et les savoirs d'expérience des

⁷ Wresinski J., 2007, *Refuser la misère*, Cerf, p. 106.

personnes vivant la misère »⁸. L'enjeu est bel et bien de « *sortir des espaces de connaissance emmurés qui protègent les inégalités* »⁹.

Cela n'est pas sans poser un certain nombre de questions sur les conditions d'un tel croisement dans un contexte de « hiérarchisation » sociale des savoirs.

D'autre part, les capacités et l'aise pour s'exprimer dans des formats collectifs et formels, souvent privilégiés dans des instances participatives, ne sont pas également distribués.

Comme l'expose la charte du croisement des savoirs et des pratiques : « *les "universitaires ou professionnels", de par leur formation et le milieu dans lequel ils travaillent, acquièrent des capacités d'expression, d'énonciation, d'abstraction, d'intellectualisation. Nous savons combien ces capacités culturelles donnent du pouvoir à ceux qui les maîtrisent. Ils disposent d'un savoir socialement reconnu, communicable, construit dans la durée. Ils connaissent les règles du jeu. De par leur statut et leurs fonctions, ils ont le pouvoir d'agir d'orienter ou de décider. À l'inverse, le savoir des personnes en situation de pauvreté, basé principalement sur leur expérience de vie, n'a pas de reconnaissance a priori. Ces personnes ont le plus souvent l'expérience d'être traitées en objets : objets de procédure, de décision, de mesure, de règlement... parfois objets de sollicitude mais objets tout de même* »¹⁰.

Ainsi, pour pallier ces difficultés, la démarche prévoit des temps par « groupe de pairs » et des échanges en plénière, « en croisement ». L'autonomie de chaque groupe est respectée tout comme la légitimité et la crédibilité des discours produits. Comme l'analyse finement Alex Roy, cette organisation s'appuie sur une « **double capacité collective** : celle de favoriser l'expression de chaque personne sur ses perspectives subjectives ; celle de favoriser la réceptivité à travers la capacité à écouter, à se sentir concerné-e-s, à prendre en considération les expériences et les aspirations d'autrui, ainsi qu'à y répondre en tissant des liens avec ses propres perspectives »¹¹.

Les groupes entre pairs sont considérés comme une sorte de « refuge » où les acteurs affaiblis peuvent construire leurs propres discours et développer leur capacité à échanger avec d'autres groupes sociaux¹². Par ailleurs, « **ce n'est qu'en groupe de pairs que l'expérience individuelle peut être transformée en savoir expérientiel** »¹³ comme le notent Marion Carrel et Suzanne Rosenberg.

⁸ Carrel M., Rosenberg S., 2021, *op.cit.*, p. 242.

⁹ McAll C., « Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience », *Sociologie et sociétés*, volume 49, numéro 1, pp. 89-117, p. 90.

¹⁰ ATD Quart Monde, *Charte du Croisement des Savoirs et des Pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*.

¹¹ Roy A., 2022, « La reconfiguration des rapports de pouvoir épistémique au cœur des processus d'apprentissage de la démocratie communicative », *Participations* n°33, pp. 123-150, p. 125.

¹² Cette pratique fait écho à l'organisation d'espaces non mixtes, utilisée par de nombreux mouvements sociaux comme instrument de lutte contre les inégalités, l'idée étant de se réunir sur la base d'une expérience et d'une identité sociales communes en proie aux inégalités et aux discriminations.

¹³ Carrel M., Rosenberg S., 2021, *op.cit.*, p. 252.

Le rôle crucial de l'animation¹⁴

Le groupe des personnes en situation de pauvreté est soutenu par un **animateur-référent** (associatif prioritairement) qui a une **connaissance de leurs réalités de vie**, une proximité avec elles. Il doit **garantir leur liberté d'expression**. C'est pourquoi l'animateur-référent ne peut pas être lié aux personnes du groupe par des contraintes d'intervention, en tant que prestataires de services.

Le groupe des professionnels est soutenu par un animateur-référent professionnel ou chercheur qui a une connaissance de leurs réalités professionnelles, qui est légitime auprès d'eux. Il garantit leur liberté d'expression et **ne peut pas être dans un rapport hiérarchique direct**.

Tout au long de la démarche, les animateurs soutiennent les personnes et les groupes dans le **passage de la réflexion individuelle à collective** en accompagnant les résistances que ce travail peut occasionner.

Les animateurs **soutiennent les participant-e-s** pour qu'ils puissent, à partir des analyses **croisées et de la confrontation**, dégager et mettre en forme des éléments considérés comme essentiels par les participant-e-s : questions, points d'accord ou de désaccord, plan d'action, pistes de travail, conditions, préconisations, éléments de connaissance... **Sans confrontation, pas de construction collective**. Le meilleur moyen de confronter réellement les points de vue est de **s'engager mutuellement dans une production commune**. Cette étape est importante pour **ne pas dénaturer les mots, les idées des personnes en situation de pauvreté** et s'assurer qu'elles restent maîtresses des résultats avec les autres jusqu'au bout. C'est aussi le moyen pour ces personnes de **pouvoir par la suite, s'approprier, expliquer et valoriser le travail commun réalisé**.

¹⁴ Les éléments ci-dessous reprennent - parfois mot à mot - les préconisations énoncées par ATD Quart Monde : ATD Quart Monde 2016, *La démarche du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*, Repères.

Des points clés pour organiser et animer des temps de croisement des savoirs

La parole des personnes en situation de pauvreté est, à la fois, le **point de départ et le fil conducteur de la démarche** : c'est un principe éthique fondamental. Le rôle de l'animateur est crucial pour réussir à **identifier le point de vue peu commun, décalé, dérangeant** pas forcément compréhensible au début et **souvent porté par la personne la plus exclue**. C'est à partir de ce point de vue, de cette expérience que l'on interroge les pratiques, les concepts, les choix politiques, ... des autres acteurs. Il s'agit de faire une vraie place à ce qui peut donner un éclairage nouveau, afin que le **croisement des savoirs produise de nouvelles compréhensions, pratiques, savoirs bien plus complets**.

Un travail sur les représentations mutuelles doit correspondre au premier temps de travail. Le but est de permettre de **prendre conscience de ses propres représentations, et de celles des autres**, de réaliser que l'expérience personnelle influence sa manière de voir et d'entrer en relation avec l'autre. C'est une manière de faire connaissance et de commencer un travail coopératif en découvrant les premières conditions qui permettront le dialogue.

Dans la démarche de croisement des savoirs, **on part de la réalité, de l'expérience et non pas d'idées**. L'analyse de la réalité en groupe de pairs sert de base à la réflexion croisée qui a lieu en plénière. Chaque participant et chaque groupe de pairs exprime, argumente ses points de vue, et accepte de les confronter aux points de vue de l'autre groupe. **Confronter, c'est comparer, mais c'est aussi prendre en compte ce que dit l'autre pour reconsidérer des points de vue aux points de vue de l'autre groupe**.

Prendre le temps, s'adapter au rythme de chacun, **avoir confiance dans l'intelligence des personnes en situation de pauvreté et dans l'intelligence collective** : au cours des échanges, chacun doit voir respecté son propre rythme de compréhension et d'expression. Il est nécessaire de respecter les temps de silence, de permettre à chaque personne d'aller au bout de ce qu'elle veut dire, comprendre ensemble le sens des mots. Parfois des tensions surgissent de part et d'autre au cours des échanges, le **retour régulier en groupes de pairs permet de prendre le recul nécessaire**. La **durée est une donnée indispensable** pour un travail en profondeur. Elle est nécessaire pour créer la confiance, asseoir le dialogue, analyser les situations, comprendre ce que veut dire l'autre, préparer ses propres interventions.

Un cadre de l'action à préparer et garantir

Ce qui caractérise la démarche du croisement des savoirs et des pratiques, c'est la **réciprocité**. Le savoir s'élabore dans la relation. Le cadre de l'action est particulièrement important à préparer et préserver car cette démarche peut générer des « débordements émotionnels » ou des tensions comme le soulignent les chercheuses Marion Carrel et Suzanne Rosenberg, toutes deux impliquées dans l'espace collaboratif « Croiser les savoirs avec tou-te-s » : « *Les temps de travail en plénière sont animés selon des principes d'égalité, d'attention aux débordements émotionnels – considérés comme des signaux cognitifs, pouvant déclencher des évolutions de la problématique – et de possibilité de se remettre en groupe de pairs lorsqu'une question fait débat, provoque l'indignation ou le conflit entre chercheurs, praticiens et personnes en situation de pauvreté* »¹⁵.

La mise à égalité des trois types de savoirs (savant, pratique, expérientiel) qu'opère la démarche de croisement des savoirs se matérialise concrètement dans le dispositif par la présence des trois entités dans les comités de pilotage et par l'animation égalitaire qui produit, mécaniquement, une diminution des pouvoirs des acteurs présumés fort, à savoir les praticien-ne-s et les chercheur-se-s. Et, comme l'ont analysé Marion Carrel et Suzanne Rosenberg, « **cette perte de pouvoir est évidemment une source de conflits et de tensions, mais elle se présente comme indispensable pour le croisement égalitaire des savoirs et l'avènement d'une phase plus productive, d'empowerment collectif, lorsque les différentes parties prenantes en sont à la formalisation de leur résultat de recherche** »¹⁶.

Des résultats multiples et à plusieurs échelles

La démarche de croisement des savoirs a abouti à plusieurs résultats concrets et documentés, et ce à différentes échelles.

À partir d'éléments identifiés sur le terrain grâce à cette méthode, le mouvement ATD Quart Monde a contribué à plusieurs évolutions notables en termes de politiques publiques : dans la prise en compte du problème de l'illettrisme dans les années 1970-1980 ou dans l'adoption de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1988. Plus récemment, en 2016, l'Assemblée nationale a voté la proposition de loi instaurant un 21^{ème} critère de discrimination, la discrimination pour « particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur ».

En termes de production de connaissance et pour améliorer la compréhension globale de la pauvreté multidimensionnelle, le mouvement international ATD Quart Monde, en collaboration avec des chercheur-se-s de l'Université d'Oxford, a lancé en 2016 un projet de recherche internationale dans six pays (Bangladesh, Bolivie, France, Tanzanie, Royaume-Uni et États-Unis) pour identifier les dimensions clés de la pauvreté et leurs relations. Basé sur la méthodologie du croisement des savoirs, ce processus a permis d'identifier neuf dimensions clés de la pauvreté qui, malgré les différences dans la vie quotidienne des personnes en situation de pauvreté d'un pays à l'autre, sont étonnamment similaires mais aussi des changements concrets. En effet, forte des résultats de ce travail, l'INSEE¹⁷ a souhaité travailler à l'amélioration de ses connaissances sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et a mené un travail en partenariat avec ATD Quart Monde et le Secours Catholique. Au cours de l'année 2022, une vingtaine de personnes en situation de pauvreté se sont réunies, dans des groupes locaux et en plénière, pour apporter leur expertise expérientielle et produire une analyse sur la grande

¹⁵ Carrel M., Rosenberg S., 2021, *op.cit.*, p. 246.

¹⁶ Carrel M., Rosenberg S., 2021, *op.cit.*, p. 247.

¹⁷ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

pauvreté. L'ensemble des travaux des groupes a convergé sur une journée de rencontre dans les locaux de l'Insee, en présence d'une dizaine de collaborateurs de l'Institut. Cette démarche a également amené l'Insee à intégrer un nouveau module de questions autour de la maltraitance institutionnelle dans le cadre de l'enquête « Statistiques et ressources sur les conditions de vie » menée chaque année, car cette dimension ressortait, à côté de la dépossession du pouvoir d'agir.

En termes individuels, Marion Carrel et Suzanne Rosenberg ont pu constater la transformation des personnes impliquées avec un renforcement de leur pouvoir d'agir, qu'elles soient chercheur-se-s, praticien-ne-s, responsables associatifs et institutionnels ou personnes en situation de pauvreté. Par ailleurs, « ***L'émancipation des personnes en situation de grande pauvreté se vérifie à chaque recherche*** »¹⁸.

S'il n'y a pas de « recette magique » pour développer la participation et la capacitation des personnes, la démarche du croisement des savoirs présente l'avantage d'avoir été mise en œuvre à de nombreuses reprises avec des résultats concrets, et d'apporter une méthodologie mettant en lumière les ingrédients indispensables à la prise en compte effective des personnes concernées.

1.2 – La mise en œuvre du community organizing à l'Alliance citoyenne

L'association Alliance citoyenne est née fin 2012 à Grenoble lors d'une assemblée fondatrice rassemblant 280 personnes à Seyssins (38) dans l'objectif d'organiser le pouvoir citoyen. La première victoire a eu lieu quelques mois après lorsque des parents d'élèves de l'école des Buttes à la Villeneuve obtiennent la reconstruction et rénovation de l'école de leurs enfants. Ils étaient venus faire classe dans le hall de l'hôtel de ville un mois plus tôt parce que leur école n'était plus en état. Depuis, l'association s'est développée à Rennes, Lyon, Aubervilliers et intervient dans différentes thématiques, notamment celles du logement, du handicap ou encore du droit civique pour les femmes musulmanes.

Leurs actions s'inscrivent dans le Community Organizing qui désigne le processus d'organisation des citoyens habitant le même territoire pour avoir plus de pouvoir et mieux défendre et faire valoir leurs intérêts communs face aux institutions publiques, aux entreprises, aux propriétaires dont les décisions impactent leur vie. Il a été popularisé par Saul Alinski.

Le chargé de mission d'Alliance citoyenne souligne : « *À la différence des acteurs du développement communautaire ou développement social local (community development), les praticiens du community organizing insistent sur la reconnaissance des asymétries de pouvoir et des intérêts contradictoires. L'enjeu est alors de construire des **alliances citoyennes rassemblant la diversité des habitants d'un territoire, de lier les personnes au-delà des fossés culturels, sociaux ou religieux pour développer le pouvoir citoyen et construire des paroles collectives** à même d'être entendues. Ces alliances ont vocations à mener, avec les personnes concernées, des "campagnes" qui visent à améliorer les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques des personnes et de la société civile* »¹⁹.

Leur principe d'intervention majeur est de « **partir des personnes elles-mêmes** » pour les mobiliser. La méthodologie consiste à effectuer du porte-à-porte afin de recueillir les besoins des personnes, leurs « colères » comme l'explique un chargé de mission : « *aux portes on va chercher n'importe quelle*

¹⁸ Carrel M., Rosenberg S., 2021, *op.cit.*, p. 255.

¹⁹ Les citations sont extraites de l'entretien effectué avec le chargé de mission de l'alliance citoyenne.

colère. L'enjeu c'est qu'importe le sujet qui ressort, c'est vraiment faire ressortir des choses sur le quartier ».

À partir de ces « colères », l'association propose une réunion lors de laquelle sont construites et définies des demandes collectives et des « cibles » identifiées. A partir de là, des actions sont mises en œuvre collectivement afin d'« obtenir des petites victoires concrètes pour les gens qui s'engagent ».



Les actions sont graduelles et elles commencent par un courrier soulevant le problème auprès des institutions concernées (collectivité territoriale, organisme de logement social, etc.). En l'absence de retour, des actions collectives sont élaborées, ils parlent de « construction de campagne ».

Concrètement, les dernières campagnes ont pu porter sur la mauvaise gestion des ordures par un organisme Hlm en allant déposer des sacs poubelles devant le siège du bailleur ou encore les problèmes de « passoires thermiques » que connaissent certains immeubles Hlm. L'idée est de mettre en récit et en images les problèmes rencontrés par les résidents et d'amener les projecteurs des médias dessus : « pour dénoncer le froid dans les logements ... on y va en chantant des chansons de Noël... et avec les couvertures pour se réchauffer (...) on va dans la loge du gardien (...) On [appelle] la presse aussi ... il y a le Parisien qui a fait un article... dans tous les cas c'est un levier pour faire du bruit. Ce sont des actions qui racontent une belle histoire et mobilisent aussi les média pour la relayer ». De l'aveu du chargé de mission : « ce n'est jamais ultra sophistiqué, c'est ultra simple mais on essaie de raconter une histoire à la fois avec de l'humour et qui pique... »



L'objectif est de réaliser des événements qui vont contribuer à « mettre la pression » sur les « cibles » comme l'explique le chargé de mission : « *ce sont des actions qui ne sont pas directement violentes mais qui peuvent **déstabiliser les acteurs qui n'ont pas l'habitude de ça**. Quand on avait fait l'action des poubelles par exemple, ils étaient perturbés. Il nous avait envoyé un courrier : "c'est inadmissible de faire des trucs comme ça... vous avez dégueulassé le devant de l'OPH", etc... alors que le sujet est légitime... mais votre manière ne nous a pas plu quoi... ».*

Dans cette logique de pression, une attention est également portée au moment de réalisation de l'action : « *il faut aussi cibler les moments avec une capacité de perturbation qui est importante... »* (exemple : réunion d'un Conseil d'Administration, visite d'un·e élu·e, etc.)

Pour l'Alliance citoyenne, l'enjeu c'est toujours d'articuler une campagne « pour gagner concrètement localement » avec un discours politique plus large car selon eux, « les deux vont de pair ».

Il est crucial que les mobilisations de terrain aboutissent à du concret pour les personnes qui s'engagent, d'où l'objectif « d'avoir des **demandes atteignables** ».

Pour les locataires qui se sont mobilisés contre leurs logements « passoires thermiques », ce sont des dédommagements qui ont été obtenus, en attendant la rénovation énergétique. L'une des locataires a même été relogée.

1.3 – Le lancement et l'accompagnement d'une action avec les familles hébergées à l'hôtel par le Secours catholique

À l'origine, l'objectif du Secours catholique était de pouvoir monter des collectifs de personnes en précarité dans lesquels les personnes qui vivent les problèmes s'organisent ensemble pour produire du changement.

Après une formation avec l'Alliance citoyenne d'Aubervilliers²⁰, l'équipe du Secours catholique s'est lancée dans une action de porte-à-porte dans plusieurs hôtels du 19^{ème} arrondissement.

« L'idée, c'était d'aller à la rencontre des gens en leur disant : "voilà, on sait que c'est compliqué, l'hébergement hôtelier, comment ça se passe pour vous ? Et vous s'il y a un truc que vous pouviez changer dans votre quotidien, ce serait quoi ? " Et permettre aux gens de s'exprimer là-dessus et donc être dans cette pédagogie, un peu de faire parler les gens et de leur permettre de se projeter dans l'action, aussi de valoriser leurs propositions en leur disant « bah oui, votre proposition, c'est super, est-ce que vous seriez chauds pour qu'on le fasse ensemble ? Oui, on prend contact et après, on vous rappelle pour une réunion. »²¹

Cette réunion collective a d'abord été « un temps de partage des problèmes vécus entre les gens, qui permet déjà de se rendre compte qu'on n'est pas tout seul à vivre ce qu'on vit, de libérer la parole ». S'en est suivi un temps de **co-décision des sujets qui pourraient être l'objet de revendications et d'actions**, parmi le grand nombre qui ont été évoqués par les ménages. Les familles décident d'agir sur trois points :

- Le droit d'avoir des visites dans leurs hôtels ;

²⁰ Des « éléments de base » ont été transmis lors d'une formation théorique et quinze jours d'immersion en mai 2019.

²¹ Les citations sont extraites de l'entretien effectué avec la chargée de mission du Secours catholique.

- Le fait que les hôteliers, qui manquaient de respect et menaçaient les ménages, soient rappelés l'ordre ;
- Que l'aspect maintenance soit revu (les choses qui n'étaient pas remplacées, les surfacturations, etc...).

Suite à cette première réunion collective, un groupe de familles se monte et un courrier est adressé au Samu social, que le Secours catholique doit relancer à plusieurs reprises. Finalement, le SIAO accepte de rencontrer les ménages. Le Secours catholique les accompagne, les « [entraîne] » à cette négociation : **« pour obtenir les victoires qu'on visait et dans l'idée aussi que nous on aidait les gens à se préparer, mais que le jour J, on ne prendrait pas la parole ».**



Suite à cette rencontre, des améliorations ont d'ores et déjà été mises en œuvre : des équipements sont changés suite à un inventaire complet effectué par les médiateurs, des « recadrages » de certains hôteliers quant à leurs pratiques discriminatoires²².

Comme pour l'Alliance citoyenne, cette démarche s'inscrit dans une logique très pragmatique et des demandes très concrètes qui peuvent paraître « petites » ont également pu aboutir, changeant concrètement le quotidien des personnes²³.

1.4 - L'organisation d'une rencontre nationale des personnes concernées autour des questions de vieillissement, fin de vie, mort et précarité par la plateforme VIP

La plateforme VIP (Vieillesse et Précarité... mais pas que !) a été mise en place par le Groupement des Possibles²⁴ afin de travailler sur les thématiques de vieillissement et précarité selon quatre axes de travail :

- Co-construire des démarches d'accompagnement
- Constituer des ressources accessibles à tous
- Développer un réseau partenarial décroisé
- Sensibiliser et mobiliser pour changer les regards.

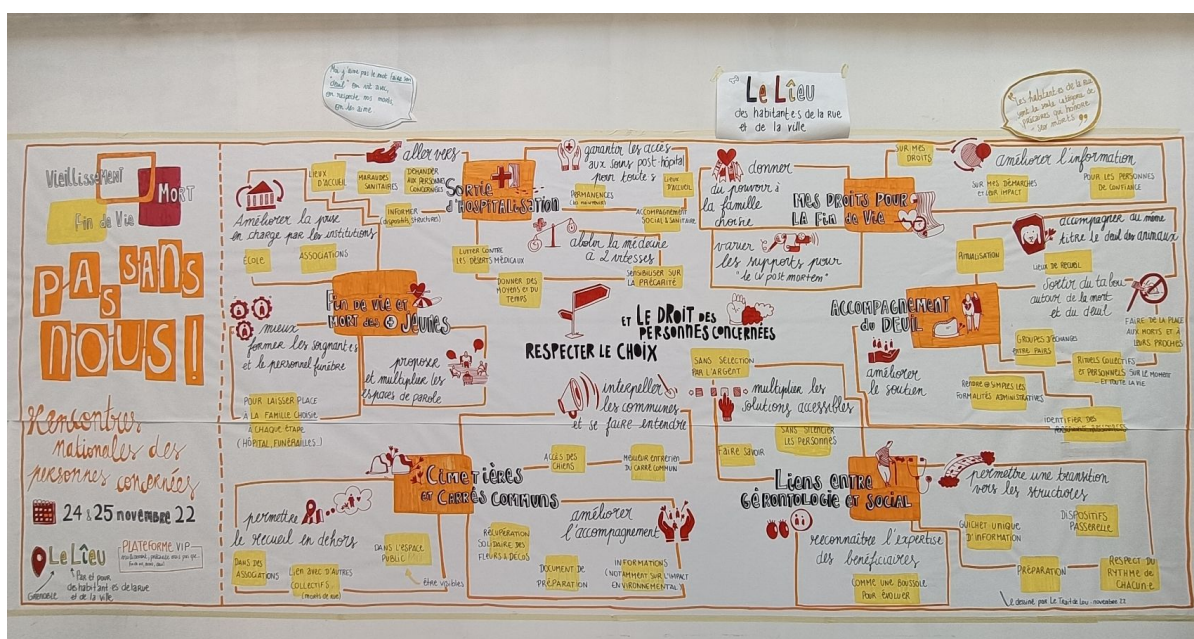
²² Un hôtelier facturait le wifi indument tous les mois 10€ alors que c'était gratuit pour les autres occupants. Le wifi devient gratuit pour les ménages hébergés suite à la mobilisation.

²³ Changement des moyens de paiement des machines-à-laver par exemple.

²⁴ Le Groupement des Possibles a pour objectif de proposer un accompagnement plus global aux personnes en situation de précarité. Le groupement vise à créer une plus grande synergie de compétences, à accroître la capacité à innover et à renforcer la fiabilité des réponses apportées par les 4 associations : le Relais Ozanam, l'Oiseau Bleu, Cultures du Cœur et Cycles&Go.

Elle est composée de prestataires pair·e-s, de professionnel·le-s de terrain, de chercheur·se-s et formateur·trice-s et de deux chargé·e-s de mission dédié·e-s.

Devant un certain nombre de constats - besoins singuliers des personnes précaires, difficultés d'accès aux aides et aux soins, sentiment d'injustice face aux manques de structures adaptées et de moyens dédiés, colère face à la mort prématurée des gens en galère, désarroi face à la fin de vie, arrière-goût amer en sortant de cérémonies qui n'étaient pas à l'image de la personne - la plateforme VIP a lancé l'organisation d'une rencontre nationale des personnes concernées autour des questions de vieillissement, fin de vie, mort et précarité.



Co-organisée avec un certain nombre de partenaires dont plusieurs comités régionaux des personnes accueillies/ accompagnées (CRPA), cette **rencontre à destination** des « personnes concernées », venant de toute la France, avait pour objectifs de **leur donner la parole pour partager leur quotidien, leurs expériences, leurs expertises et envisager des suites collectivement.**

La rencontre a été **préparée en amont avec l'ensemble des parties prenantes**, au premier rang desquelles les personnes concernées, pour identifier les thématiques qu'elles souhaitaient voir aborder. C'est ainsi que les 24 et 25 novembre 2022, se sont déroulées au Lieu à Grenoble, deux journées autour de débats et d'échanges croisés, de visites de lieux, de temps conviviaux et festifs.



Plusieurs éléments sont à retenir de cette rencontre :

- **Une communication adaptée**

Flyer clair, délivrant des renseignements importants (« gratuit, repas sur place pris en charge, chiens autorisés »), mentionnant des contacts simples (prénom et numéro de téléphone portable) et rendant l'information accessible grâce à des illustrations graphiques.

- **Un lieu ouvert et accessible**

La rencontre s'est déroulée au Lieu, un local situé près de la gare, bien connu des personnes précaires, ouvert à tou-te-s, et en particulier aux personnes en grande précarité²⁵.

- **Un espace accueillant et inclusif**

Les enfants et animaux sont acceptés.

- **Une composition non-hiérarchique du public convié**

Avec une majorité de « personnes concernées », des professionnel-le-s impliqué-e-s directement dans l'organisation de la rencontre et aucun-e représentant-e institutionnel-e.

- **Des formats de travail collectifs diversifiés**

En ateliers en petits groupes, en plénière, avec du théâtre forum.

- **Des supports d'animation adaptés**

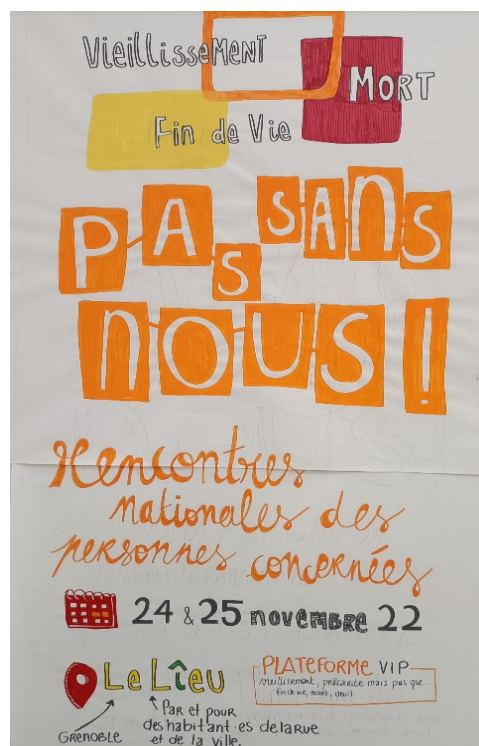
Feuilles de paperboard dessinée pour les ateliers, espaces d'expression libre, etc.

- **Une co-restitution des ateliers**

Par les personnes concernées et les professionnel-le-s ;

- **Des activités variées**

En sus des ateliers collectifs, des visites de lieux (ehpad, des propositions de jeux et d'expériences pédagogiques²⁶).



- **De multiples moments de convivialité**

Jalonnant les deux journées : petits-déjeuners, repas partagés pris en charge par l'organisation et gratuit pour tou-te-s les participant-e-s (buffet pizza, dîner raclette, repas préparé par un restaurant d'insertion).

- **La valorisation de la démarche et des résultats de la rencontre**

Sous plusieurs formes : restitution sous la forme d'une fresque en facilitation graphique en direct de la rencontre, rédaction d'un compte-rendu écrit, production d'un reportage radio diffusé sur plusieurs radios locales, réalisation d'une vidéo.

*L'association des personnes concernées
tout au long de la démarche*

²⁵ C'est au Lieu que se déroulent les rencontres du « Parlons-en », espace de débats et de projets par les habitant-e-s de la rue et de la ville.

²⁶ « Déterrons nos droits », jeu de questions et réponses sur les droits funéraires et une combinaison permettant de simuler le vieillissement.

1.5 – L’animation de cafés Daló par l’association Droits et Habitats

Créée en juin 2004 sous le nom de Comité Actions Logement (CAL) et implantée depuis sa création dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, l’association Droits et Habitats (ADH) - nouveau nom depuis 2020 - œuvre pour soutenir toute personne mal-logée, sans logement ou menacée d’expulsion, en l’accompagnant dans l’accès à ses droits liés à l’habitat.

Durant les premières années, le travail de l’association s’est tourné principalement vers **l’accompagnement collectif et l’action collective**. A l’époque, l’association est composée uniquement de bénévoles et peu d’outils législatifs ou règlementaires garantissent des droits aux personnes fragiles en difficultés de logement.

À partir de 2010, l’association se professionnalise, recrute sa première salariée, développe ses actions et adapte son intervention aux évolutions législatives et politiques, notamment sous l’effet de la loi DALO et d’un arsenal législatif pour protéger les occupants de logements indignes.

Depuis, l’équipe s’est étayée et compte six salarié·e·s (5 CDI et 1 CDD). Parmi eux : une responsable d’accueil et de médiation sociale (ancienne mal logée devenue bénévole puis salariée), trois juristes, une sociologue et la directrice. L’équipe est soutenue par trois volontaires en service civique et une vingtaine de bénévoles.

Implantée dans le quartier de la Goutte d’Or à Paris, ADH constitue une **association de proximité** et une ressource importante dans un arrondissement de Paris particulièrement touché par les différentes problématiques de mal-logement. Bien que les bénéficiaires soient principalement du quartier, l’association accompagne des personnes de tout le 18^{ème} arrondissement (environ 800 ménages accompagnés chaque année).

ADH est devenue prestataire de la Fondation Abbé Pierre en 2020. En plus de ses actions habituelles, elle assure maintenant les permanences juridiques de l’Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre et les permanences juridiques de la plateforme téléphonique Allo Prévention des Expulsions.

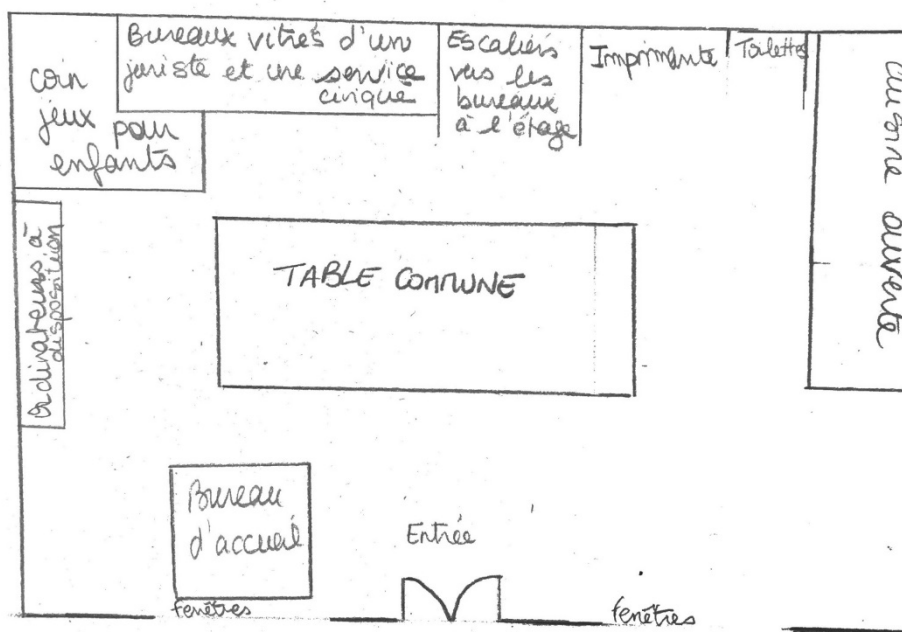
Depuis octobre 2022, ADH met en place une action inspirante en termes de participation : les **Cafés-DALO**. Le principe des cafés DALO est de proposer un **espace convivial et collectif** pour effectuer les démarches liées au DALO (dossier initial, recours injonction, recours indemnitaire). L’idée est d’expliquer le DALO et les différents recours que les personnes sont en droit de mettre en œuvre.

Dans une très grande majorité des accompagnements, les documents sont remplis par les professionnel·le·s pour les personnes, à leur place. L’esprit des cafés DALO est précisément de **redonner la place centrale à la personne** et qu’elle puisse elle-même remplir les différents documents, avec l’aide des bénévoles si besoin. Le fait de remplir les documents eux-mêmes a pour enjeu de mieux comprendre les différentes démarches, voire que les ménages puissent les expliquer à des personnes dans leur entourage qui pourraient avoir besoin de mettre en œuvre ce droit.

L’organisation est la suivante : chaque premier samedi du mois, de 10h30 à 12h30, un·e salarié·e juriste, la personne qui gère l’accueil et des bénévoles sont présents. Deux plages de rendez-vous sont prévues pour pouvoir donner rendez-vous aux personnes : 10h30-11h30, 11h30-12h30. Il y a plus de bénévoles que de ménages afin de **s’assurer que le temps ne soit pas limité**. Si deux heures sont nécessaires pour compléter un document avec une personne, le temps requis y sera passé. **Ainsi, les ménages n’attendent jamais**. Lorsqu’il y a six bénévoles, il y a trois rendez-vous par plage. Certains bénévoles sont en binômes. Ces rencontres prennent place autour d’une seule et même grande table

et des viennoiseries, du thé et du café sont à la disposition de chacun-e. Les personnes peuvent venir accompagnées de leurs enfants (un coin jeux/livres étant installé), avec des amis/connaissances pour la traduction.

DISPOSITION ADH CAFÉS - DALO



2 - ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE POUR LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

Les expériences inspirantes analysées ici ainsi que la littérature existante sur la mobilisation des personnes précaires permettent d'identifier des ingrédients indispensables que nous présenterons dans une première partie.

Nous verrons ensuite que la mise en œuvre d'actions participatives implique des évolutions dans les pratiques des professionnel·le·s, notamment en termes de postures.

Enfin, nous évoquerons le coût de la participation : les frais qu'impliquent l'organisation de la participation d'une part et les questions posées par l'indemnisation ou la rémunération des personnes d'autre part.

2.1 - Les ingrédients indispensables

Un préalable : définir les objectifs et les modalités de la participation des personnes concernées

La clarté des objectifs est un pré-requis à toute démarche engagée dans une visée participative et il convient de répondre à la question suivante : quels sont les besoins lorsqu'on sollicite la participation des personnes concernées à un projet ?

En outre, il appartient à la structure d'être explicite et précise sur ce qui est attendu, concrètement, de la participation des personnes ainsi que sur les modalités de la participation, la place faite aux personnes.

Ainsi, dès le début et auprès de tou·te·s les participant·e·s, il s'agit :

- D'afficher les objectifs de la démarche ainsi que le niveau de participation attendu en prenant en compte les contraintes (financières, organisationnelles notamment) ;
- De préciser le cadre de la démarche ;
- De concevoir l'évaluation de la démarche de participation.

Ce préalable est primordial pour éviter l'instrumentalisation des personnes, la réduction de leur participation à de simples témoignages et un effet d'affichage.

Une de nos interlocutrices insiste d'ailleurs sur la différence entre le recueil de témoignages et une démarche de co-construction avec les publics accompagnés : « *Quand on a le temps de faire bien les choses, on aime bien, pas juste faire du témoignage (...) mais ça nous arrive aussi d'en faire et d'y être contraints c'est toujours un peu désagréable par exemple, on a une campagne de fin d'année où voilà le siège a son rapport statistique (...), il faut que des gens témoignent (...) et là (...) il faut trouver trois personnes qui vont rentrer dans le truc pour parler mais ce que moi je distingue en fait dans le projet de mobilisation parce que : **c'est différent (...) faire rentrer la parole de quelqu'un dans un agenda qu'on a construit pour un plaidoyer qu'on a construit sans elle, que de partir de la parole des gens et de construire quelque chose ensemble sur la base des besoins et de l'envie d'agir aussi des personnes c'est pas la même démarche et puis c'est pas le même investissement aussi en temps, en énergie...*** ».

<< Aller vers >> les ménages concernés

Pour pouvoir intégrer les plus éloigné-e-s de la prise de parole, il est utile de mettre en œuvre une action d' « aller vers », qui consiste, précisément, à sortir des murs de l'institution pour aller au plus près des personnes concernées.

On peut considérer deux composantes dans la conduite d'« aller vers » :

- Le déplacement physique, « hors les murs », vers les lieux fréquentés par la personne (le domicile, la structure d'hébergement, le squat, la rue, etc...),
- L'ouverture vers autrui, vers la personne dans sa globalité, sans jugement, avec le respect de la volonté des personnes, sans exiger de contrepartie.

Une communication claire et adaptée tout au long de la démarche

Pour mobiliser les personnes, il est indispensable de prévoir un plan de communication adapté, avec des outils multiples (flyer, plaquette, email, réseaux sociaux, etc.), des éléments d'information répondant aux questions que pourraient se poser les participant-e-s et avec des moyens permettant son appropriation par le plus grand nombre (illustrations, facilitation graphique, etc.).

Le flyer présenté ci-dessous est un bon exemple de support adapté. Au-delà des informations indispensables (thème de la rencontre, lieu, horaires), sont indiqués des éléments susceptibles de convaincre les personnes concernées : « gratuit, repas sur place pris en charge, chiens autorisés ». Les contacts qui figurent sur le document sont présentés de façon accessible : un prénom et un numéro de téléphone portable.



Difficultés ?
Sentiment d'injustice ?
Colère ?
Besoin de comprendre ?
Envie d'en parler ?
Des idées pour changer les choses ?

Rencontres nationales des personnes concernées
Les 24 et 25 Novembre au Liéu à Grenoble
(17 rue Abbé Grégoire)

**On se rencontre, on échange, on travaille
... et on en ressort du concret!**

Gratuit, Repas sur place pris en charge, chiens autorisés

Plus d'infos:
Charlotte (06 65 92 74 07) ou Pascal (07 61 41 75 60)
ou plateforme-viperelaisozanam.org



Jeudi 24 Novembre

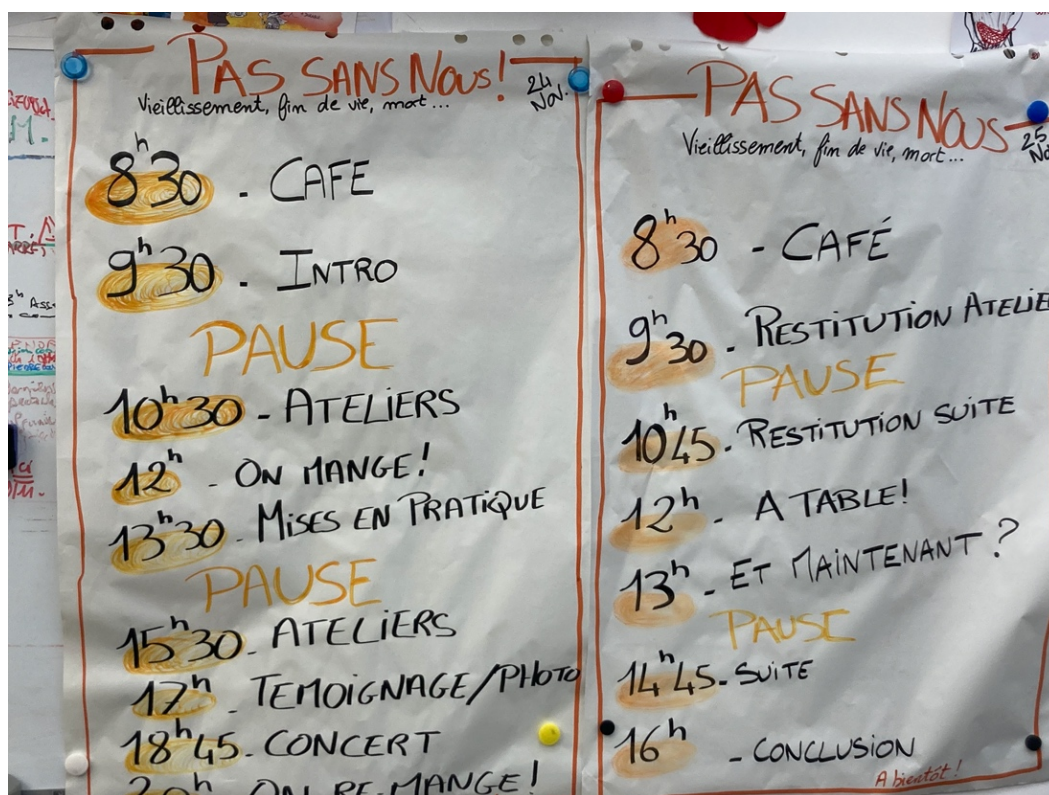
Matin	8h30 - 9h30 Accueil café / Croissants	9h30 - 10h20 Introduction de la journée	10h30 - 12h Atelier 1
Après Midi	12h - 13h30 Repas	13h30 - 15h Visite Mise en pratique	15h30 - 17h Atelier 2
Soirée	17h - 18h30 Témoignage Photo	18h45 - 19h30 Concert	19h30 - 22h Repas Soirée conviviale

Vendredi 25 Novembre

Matin	8h30 - 9h30 Accueil café / Croissants	9h30 - 12h20 Restitution des ateliers	12h - 13h Repas
Après Midi	13h - 16h Et maintenant on fait quoi? Quelles actions concrètes? (en théâtre)	16h - 16h30 Conclusion	



Pour permettre au plus grand nombre de venir, il est essentiel d'organiser les rencontres à des jours et des horaires adaptés : en soirée ou le week-end pour les personnes qui travaillent en journée par exemple. Selon les objectifs initiaux, ces horaires sont donc à adapter.



Un espace accessible, accueillant et inclusif

Il est impératif de garantir de bonnes conditions d'accueil des participant-e-s. Le lieu doit permettre aux personnes de s'exprimer en toute « sécurité » et en toute liberté. Dans cette perspective, il peut être opportun de choisir un lieu neutre, distinct de la structure porteuse de la démarche de participation, afin d'« encourager un regard distancié vis-à-vis de la structure concernée, favoriser la liberté d'expression et éviter l'activation de souvenirs liés à des injustices ou sanctions vécues par les personnes »²⁷.

On peut relever un certain nombre de qualités aux lieux qui sont/ont ressources pour les personnes : des lieux ouverts, conviviaux, où des ressources matérielles et d'accompagnement sont proposées, et où l'on se sent bienvenu et accueilli. La chargée de mission du Secours catholique, interrogée dans le cadre de la recherche-action, insiste sur la façon dont les lieux sont organisés et l'importance de la manière dont vont se tisser les premiers contacts, qui va donner le diapason sur ce qu'il est permis de faire ou non dans ce lieu et avec des personnes en présence. Elle explique : « le moment où la relation est instaurée, c'est vraiment crucial parce que si la relation s'instaure autour de quelque chose où la personne comprend que c'est un lieu où sa parole est valorisée, où elle est écoutée, la possibilité de faire ça souvent, elle va s'en saisir ».

²⁷ Ansa et Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, 2016, *Kit de la participation*, p. 41.

Le lieu doit être accessible à toute personne qui souhaite participer et notamment aux personnes à mobilité réduite, aux parents sans moyen de garde, etc. Cette qualité d'inclusion peut amener à prévoir des agencements ou dispositifs spécifiques (coin jeux ou garde d'enfants par exemple).

Créer une espace d'horizontalité pour que les personnes puissent s'exprimer librement

Pour faciliter (et tout simplement permettre) l'expression des personnes et notamment des personnes les plus exclues ou vulnérables, il convient de créer et garantir un espace d'horizontalité. La relation d'aide crée mécaniquement un rapport asymétrique préjudiciable à l'expression libre des personnes accompagnées.

Dans cette perspective, il est essentiel de porter attention à la composition des rencontres participatives et de veiller à des équilibres numériques qui ne mettent pas en minorité les personnes concernées. À titre d'exemple, la rencontre organisée par la plateforme VIP sur le vieillissement, la fin de vie et la mort des personnes précaires n'avaient convié que des professionnel·le·s directement engagé·e·s dans l'organisation de la journée (soit en tant qu'expert·e·s, soit dans l'animation). Ainsi, le directeur même de la structure n'était pas invité, ni d'autres représentant·e·s institutionnel·le·s, qui avaient pourtant manifesté leur intérêt pour ces journées.

L'une des chargées de mission rencontrées pointe la difficulté qu'il peut y avoir à « *mélanger les genres* » en termes de nature de relations : « *c'est souvent plus facile aussi de faire de la mobilisation avec des personnes qu'on ne connaît pas, parce que quand on a instauré un certain type d'être ensemble avec des gens (...) quand la relation s'est définie par exemple autour d'une prestation ou une relation aidant-aidé, c'est plus compliqué de faire comprendre à la personne que là on t'offre un espace où tu peux faire autre chose, en fait* ».

Ainsi, le lien de dépendance qui existe entre les ménages accompagnés et la structure, est à mettre le plus possible à distance avec :

- Une animation par un tiers neutre ;
- Des moments où les personnes concernées se retrouvent entre elles, comme le propose le croisement des savoirs.

Ces points d'attention se retrouvent aussi dans le guide sur la participation d'ATD Quart Monde qui identifie trois pistes de réussite pour mettre en confiance les personnes concernées :

- Être attentif à la façon de composer le groupe : le nombre, éviter que des personnes en situation de précarité se retrouvent seules parmi des personnes plus aidées... Chercher à créer la cohésion dans le groupe « autour de ceux qui ont la vie la plus difficile » ;
- Soigner l'accueil, pour que personne ne soit mis de côté dès le départ ;
- Rassurer les participant·e·s sur le fait que tout le monde a sa place ;

Le rôle clé de l'animation : l'importance d'une animation par un tiers, sans lien hiérarchique ou de dépendance

Comme le souligne ATD Quart Monde, « *si l'animateur ou l'un des partenaires a un quelconque pouvoir de soutien ou de sanction vis-à-vis des participants, ou si celui-ci appartient à une structure qui a ce pouvoir, les personnes auront beaucoup plus de mal à exprimer clairement leurs véritables difficultés, leurs critiques vis-à-vis des professionnels ou de leur structure* »²⁸.

²⁸ ATD Quart Monde, 2021, *op. cit.*, p. 12.

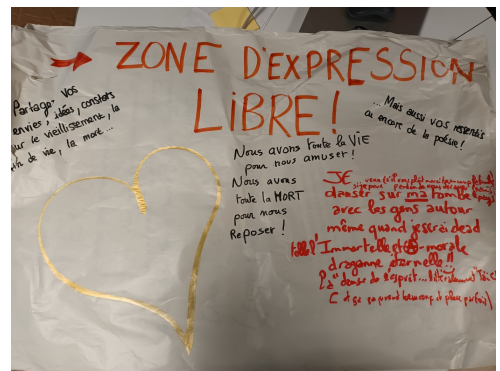
Il s'agit donc de prévoir une organisation avec facilitation pour permettre égalité et réciprocité dans les échanges et les contributions des un-e-s et des autres.



Des formats de rencontre, des supports et des outils adaptés

Toujours pour faciliter l'expression libre de la part des personnes concernées, il s'agit de proposer des formats de rencontre variés ainsi que des supports et des outils adaptés, dont les personnes peuvent se saisir aisément : des documents écrits ou dessinés plutôt que dactylographiés et formels, des animations qui permettent de sortir des cadres classiques (jeux, théâtre forum, visites, etc...).

Les photos ci-dessous illustrent des bonnes pratiques : symétrie des positions (physiques et symboliques) entre professionnel-le-s et personnes concernées autour d'une table lors d'un atelier, proposition d'un jeu permettant d'expérimenter physiquement la thématique du vieillissement et pouvant être expérimentée par les personnes concernées comme par les professionnel-le-s, etc.



Des temps conviviaux et des moments informels

Pour pouvoir toucher les publics, il faut veiller à proposer des temps de convivialité. Dans l'accompagnement mis en œuvre avec les ménages à l'hôtel par exemple, la rencontre collective se déroule suite à un repas pris ensemble : *« tous les mercredis, on avait un moment de convivialité avec une dame qui avait été anciennement hébergée à l'hôtel et qui avait monté sa propre asso d'entraide de familles à l'hôtel. Elle proposait des temps les mercredis après-midi où les familles se retrouvaient et cuisinaient des trucs entre elles et après ce temps, on faisait un temps d'organisation et en fait le temps convivial il était super pour tenir la dynamique et cimenter le groupe »*.

Dans un autre projet mené par le Secours catholique, où des personnes sans-abri sont invitées à s'exprimer sur leurs besoins et la manière dont ils voient un lieu d'accueil idéal, les échanges ont eu lieu après le petit déjeuner du matin, et des activités, et à la fin, une dégustation de pizzas était appréciée.



L'organisation de ces temps conviviaux fait d'ailleurs partie des incontournables selon l'Ansa : *« les conditions d'accueil et de convivialité et les moments informels sont particulièrement importants pour favoriser l'expression des participant-e-s. Les temps d'échange informels permettent souvent d'aborder les sujets sans contrainte et facilitent la prise de parole lors de la reprise des travaux (notamment auprès des personnes qui sont moins à l'aise ou en retrait). L'accueil convivial constitue un facteur de réussite de la démarche et peut donner envie aux participant-e-s de prendre part aux prochaines rencontres (...). Il est donc d'autant plus important dans des démarches à long terme d'avoir un point de vigilance particulier sur la convivialité »*²⁹.

²⁹ Ansa et Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, 2016, *op. cit.*, p. 42.

Ces temps de convivialité sont particulièrement importants pour favoriser l'interconnaissance, créer du lien, permettre que s'établisse de la proximité et de la confiance entre les personnes. Ils contribuent également à produire de l'horizontalité puisque le fait de se sustenter ramène les participant-e-s à une commune (et égale) condition humaine.

Enfin, les moments conviviaux concourent à valoriser l'implication des personnes concernées.

Il s'agit donc de repenser complètement les formats conventionnels de rencontre dont on a l'habitude en milieu professionnel comme en témoigne l'une de nos interlocutrices : « *en fait, dans chaque rencontre on réussit pas à aller très loin parce que déjà, ce qu'il faut savoir, c'est que tout le monde se pointe avec minimum une demi-heure, trois quarts d'heure à une heure de retard donc ça c'est un premier truc après, il y a tout le temps, il y en a deux ou trois qui sont là, on en attend certaines, donc il y a le temps du petit café, on se met en route machin et après il y a le temps de débat et d'échanges sur les sujets, ce qui fait qu'en fait à chaque rencontre on réussit pas à acter et à faire beaucoup et donc, le pari c'est plus de rencontres fréquentes et moins chargées, où il y a de la place pour plus de convivialité que des grosses rencontres où là il faut mitrailler et il faut pas non plus que ce soit des temps trop formels quoi donc on essaye de faire des petites animations sympa* ».

Une amélioration des conditions de vie ou un gain concret et direct, matériel ou non, pour les personnes

De l'avis de l'ensemble des personnes rencontrées, la démarche de participation doit apporter aux personnes concernées une amélioration de leurs conditions de vie ou un gain concret et direct, qu'il soit matériel ou non.

Le chargé de mission de l'Alliance citoyenne le décrit bien : « *l'enjeu de la méthode c'est partir de ce qui met les gens en colère. Quand je parle de colère, c'est de trouver les sujets sur lesquels les gens ont envie de s'engager... c'est-à-dire que, si les gens sont venus avec nous sur les poubelles, ce n'est pas pour nos beaux yeux ! C'est parce que, au sein de leur quartier, ils estimaient que c'était bien de faire cela et que ça pouvait contribuer à améliorer les choses (...) C'est pour ça qu'on ne construit pas les actions sans les gens. Nous, aux portes, on ne fait que poser des questions quasiment. C'est : « qu'est ce qui met en colère ? Qu'est-ce qui pourrait changer les choses ? Qu'est-ce qu'on peut faire ? »* ».



L'autre ingrédient nécessaire est celui du gain concret et direct que peuvent trouver les personnes à s'engager comme en témoigne l'une de nos interlocutrices : « *c'est ça aussi qu'on a créé avec le community organizing c'est que les gens y viennent parce qu'il y a un intérêt personnel (...) il faut qu'il*

y ait un gain pour les gens, on n'est pas dans ce truc désincarné ou c'est les valeurs, l'altruisme, non il faut que ça change dans leur vie c'est pour ça qu'ils sont là ».

Les ressources que peut apporter la mobilisation peuvent être de différentes natures : matérielles (rétributions, accès à des ressources comme des ordinateurs, une connexion internet, amélioration des conditions de vie à court terme etc.)³⁰ ou non, comme un moment de partage et de convivialité, de plaisir, un endroit où se poser, souffler.

Une de nos interlocutrices le raconte : *« Dans les leviers qui amènent les gens à se mobiliser, il y a déjà, le fait d'être, d'avoir un espace d'expression, d'être écouté et entendu et la joie de faire collectif et d'être ensemble, et ça le fait d'avoir un espace où, en fait, on est bien on a envie de faire des choses collectivement, ça porte les gens, en fait, (...) ».*

Au-delà du plaisir à se retrouver, elle pointe l'enjeu de la reconnaissance (de la parole, de la personne) : *« on vient quelque part parce qu'on a du plaisir à le faire et ça me paraît assez central et le fait aussi d'apprendre et d'être valorisé dans ce qu'on sait faire et de sentir qu'on est utile et important »*

Valoriser la participation des personnes

La contribution des personnes concernées apporte une plus-value unique : **le savoir expérientiel**. Il est donc **essentiel de le reconnaître concrètement**. Plusieurs formes de valorisation sont envisageables. Cela peut se traduire par la manière dont on va rendre compte de ce qui a été produit par les personnes concernées, en les mettant en valeur (production d'éléments de contenu et restitution de la démarche sous des formats variés comme la vidéo, du podcast, etc.). Les interventions dans des formations ou de participation à une instance peuvent donner lieu à des attestations. La Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) pour pouvoir prétendre à un niveau de qualification sur le marché du travail peut également constituer une modalité de valorisation³¹.

2.2 – Ce que ça demande aux équipes : du temps, une acculturation et un changement de posture et de pratiques... pas toujours confortable...

Du temps et de la volonté (politique)

Il faut souligner le temps et l'énergie déployés pour mettre en œuvre l'« aller-vers » les personnes d'abord et animer la mobilisation dans un second temps. Les chiffres sont éloquentes concernant l'action³² des ménages hébergés à l'hôtel : sur une centaine de ménages rencontrés, environ vingt-cinq sont venus à la réunion collective et les ménages « leader » sont au nombre de cinq.

L'Alliance citoyenne conseille de partir d'une centaine de contacts pour arriver à un collectif avec une vingtaine de familles : *« de manière générale le ratio... par exemple pour une assemblée, si on appelle 300 personnes on sait qu'on a objectif d'essayer d'avoir 1 personnes sur 3 qui nous dise je viens... Ensuite ça fait 100... et sur les 100 personnes qui disent "oui je viens", on sait qu'on va avoir 1 sur 2, donc ça fait 50. C'est un peu ce ratio-là... et si on a 50 personnes qui viennent à l'assemblée .. on va espérer avoir 25 sur une élection ».*

³⁰ Comme le formule l'une des personnes interrogées : *« c'est le sens aussi de le faire à un niveau extrêmement local pour qu'il y ait des changements, voilà palpables aussi ».*

³¹ ATD Quart Monde a expérimenté un parcours de formation pré-qualifiante destiné à des personnes ayant une expérience vécue de précarité, investies dans les associations : Osons les Savoirs de l'Expérience de l'Exclusion (OSEE).

³² Secours catholique

Du fait du quotidien des personnes mais aussi de leurs conditions de vie difficiles ou des mobilités dans l'hébergement³³, le **collectif est mouvant** comme en témoigne la chargée de mission du Secours catholique : « *il y a des gens qui sont impliqués un peu dans le cœur du truc et il y en a qui sont là de façon un peu mouvante, qui vont, qui viennent, qui reviennent et c'est vrai quand on va faire les portes en fait, sur toutes les portes des hôtels, il y a des gens qu'on ne voit pas, il y a des gens qui ne sont pas intéressés, il y a des gens qui sont intéressés, mais qui n'ont pas le temps, il y en a qui disent qu'ils viennent et en fait ils ont peur et ils ne viennent pas* ».

C'est également ce que souligne ATD Quart Monde dans son guide pour réussir la participation : il convient d' « *accepter que les gens ne viennent pas à certains moments et le leur dire dès le départ. Veiller à garder le lien même si les personnes ne sont pas venues, les tenir informées de ce qui se passe, leur faire sentir qu'elles sont les bienvenues quand elles reviendront même si elles ont arrêté à un moment, continuer à les faire exister dans le groupe même quand elles sont absentes en donnant des nouvelles ou en transmettant leur réflexion* »³⁴.

Il est donc nécessaire de déployer des moyens pour soutenir la mobilisation des ménages engagés, dans le temps. L'une de nos interlocutrices nous explique le temps et l'énergie que cela demande aux professionnel-le-s de la structure : « *Pour que les gens viennent à la réunion, on envoie des textos, on rappelle les gens individuellement, on va faire du porte-à-porte dans les hôtels un ou deux jours avant pour dire : « voilà, il y a la réunion, est-ce que vous serez là ? (...)* ». C'est un gros boulot de mobilisation, quand on veut agir comme ça, donc c'est clair que nous, si ce n'était pas un choix politique de l'association, de faire ça, quand on regarde le ratio énergie-résultat, surtout au début, **c'est un processus qui est lent, qui demande beaucoup d'investissement** ».

Un changement de posture

S'engager dans la **mobilisation amène également un changement de posture** qui, selon une autre de nos interlocutrices, « *nécessite déjà, dans un premier lieu, un travail sur soi et des outils en fait, en termes de formation, parce que ça implique beaucoup de questions* ».

C'est aussi ce qui ressort de la mise en œuvre du croisement des savoirs. Marion Carrel et Suzanne Rosenberg notent que « *cette démarche s'accompagne depuis ses origines d'un important travail réflexif sur l'éthique, les conditions mais aussi les difficultés d'un tel croisement* »³⁵. Elles précisent bien qu'**associer le groupe des personnes concernées sur un mode égalitaire « impose des conditions de mise en œuvre et des règles éthiques spécifiques** »³⁶.

Pour la structure dans laquelle travaille l'une des personnes interrogées, l'accompagnement collectif ne fait pas partie des habitudes et historiquement, ce sont des actions individuelles qui sont menées dans le cadre d'un accompagnement. Les nouvelles pratiques d'animation collective peuvent être source d'insécurité : « *ce sont des démarches (...) qui mettent (...) l'animateur dans une forme d'insécurité sur "oulala, on va essayer de construire des choses ensemble, alors en fait moi j'ai pas la solution aux problèmes des gens" et justement si on fait tous ensemble c'est que personne a la solution tout seul et peut-être qu'ensemble on va trouver quelque chose, mais en fait, on n'en sait rien donc c'est proposer quelque chose sur la base de "on sait pas ce qui va se passer après".* »

³³ Notamment du fait de la concurrence entre les plateformes réservatrices dans le marché de l'hébergement hôtelier.

³⁴ ATD Quart Monde, 2021, *op. cit.*, p. 17.

³⁵ Carrel M., Rosenberg S., 2021, *op. cit.*, p. 240.

³⁶ Carrel M., Rosenberg S., 2021, *op. cit.*, p. 246.

Une reconfiguration des rapports de pouvoir qui peut nécessiter de la formation et un accompagnement

Dans la mise en œuvre de la participation, les professionnel·le·s qui ont l'habitude d'être en position de sachant se retrouvent en situation d'apprentissage par rapport aux personnes concernées, expertes de leur savoir expérientiel. Dans la méthode du croisement des savoirs mise au point par ATD Quart Monde, la posture d'apprenant·e est privilégiée par rapport à la défense du point de vue de son propre groupe (personne concernée ou professionnel·le).

Cela amène un changement de regard pour considérer les personnes accompagnées comme détentrices d'un savoirs spécifique et unique et, de façon tout à fait concrète, une « perte de pouvoir ».

Afin de faire évoluer pratiques et postures professionnelles, il peut être crucial d'être formé et accompagné.

2.3 – Le coût de la participation : un budget à prévoir

Les questions matérielles ont un impact important sur la participation effective des personnes et elles doivent être anticipées par la structure porteuse d'une démarche de mobilisation.

Des frais d'organisation à anticiper

Organiser la participation des personnes en situation de précarité implique de prendre en charge les frais liés à la participation afin que la dimension matérielle ne fasse pas obstacle.

Il est indispensable de prévoir un budget dédié aux rencontres elles-mêmes (notamment pour les moments conviviaux et, éventuellement, la location d'espaces) ainsi que des défraiements pour lever les freins matériels à la participation. Ils peuvent concerner :

- Des déplacements (prise en charge ou remboursement des billets de transport ou remboursement des frais liés à l'utilisation d'un véhicule personnel) ;
- Des hébergements (si les participant·e·s viennent de loin ou si la rencontre a lieu sur plusieurs jours) ;
- Des repas (si les personnes doivent prendre un ou plusieurs repas individuellement du fait d'un déplacement) ;
- De la garde d'enfant (pour permettre la participation de ménages avec enfants et en particulier les familles monoparentales) ;
- Un traducteur ou un interprète (pour des personnes invitées qui pourraient avoir des difficultés à comprendre le français) ;
- Le défraiement d'un accompagnateur (pour des personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas se déplacer seule par exemple).

Les modalités concrètes de prise en charge des dépenses sont également à définir (avance, prise en charge directe des frais, remboursement ou forfait) ainsi que les conditions de gestion du budget en interne.

La question de l'indemnisation ou la rétribution des ménages

Solliciter des ménages pour leur savoir expérientiel pose la question de leur indemnisation ou de leur rétribution. Le sujet peut faire débat et, dans le kit sur la participation, l'Ansa et la délégation

interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté font un point les arguments en faveur de la rétribution et ceux contre.

EN FAVEUR DE LA RETRIBUTION	CONTRE LA RETRIBUTION
Reconnaissance et valorisation de l'investissement des personnes, notamment si la participation suppose pour elle de passer un temps conséquent (exemple : démarche installée dans le temps, temps de préparation en amont des réunions...)	La participation (volontaire) comme acte citoyen...
Reconnaissance de l'expertise, des connaissances	Pour ceux qui bénéficient d'un accompagnement social, la participation (volontaire) peut constituer un volet de l'accompagnement ou être considérée comme une contrepartie
Peut être un élément favorisant la mobilisation des personnes, y compris des personnes qui ne seraient pas enclines à le faire	La participation n'est pas un travail et ne doit pas devenir un frein aux démarches d'insertion socio-professionnelle des personnes
Equité : lors de réunions associant les professionnel-le-s et les personnes concernées, les professionnel-le-s étant eux rémunéré-e-s pour le temps passé car inclus dans leur salaire ; rétribuer les personnes peut permettre plus d'égalité entre les membres d'une même instance, mêlant professionnel-le-s et personnes.	Existence du risque que la participation soit biaisée par le fait d'une mobilisation pour l'argent en soi (risque du « passager clandestin ») – Idée totalement rejetée par certaines associations... La rémunération peut induire une moindre indépendance et liberté d'expression (peur de réfuter les avis des payeurs)
	Risque de professionnalisation de la participation

Source : Ansa et Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, 2016, *Kit de la participation*.

La question se pose différemment si les personnes concernées qui sont mobilisées se trouvent en situation de précarité d'une part et si la démarche les implique sur le long terme ou dans une logique de co-formation (pair-aidance) d'autre part. Certaines associations n'hésitent pas à parler d'un risque d'exploitation potentiellement cachée derrière l'injonction à la participation, par une exploitation du savoir-expérientiel des personnes ou de leur image, d'où leur recherche de solutions en matière d'indemnisation et/ou de rétribution des ménages.

Plusieurs formes de rétribution peuvent être proposées : indemnisation forfaitaire, rétribution matérielle sous forme de chèque cadeaux ou d'argent, reconnaissance des acquis d'expérience.

Les expériences sont multiples, que ce soit dans le cadre de démarches participatives ouvertes à tou-te-s³⁷ ou concernant plus spécifiquement des personnes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté, auxquelles nous allons plus spécifiquement nous intéresser.

³⁷ La Convention Citoyenne pour le Climat, constituée en octobre 2019, a prévu la rémunération des 150 citoyen-ne-s mobilisé-e-s sur la base du dédommagement des jurys d'assises (86,04 € par jour). Ils ont bénéficié également d'une indemnité de perte de revenu professionnel pour les personnes participant sur leur temps de travail, soit 10,03 € par heure. Autre exemple : le conseil régional des pays de la Loire a indemnisé à hauteur de 300 € les citoyen-ne-s ayant participé en 2008 à l'atelier de trois fois (1,5 jour) sur le thème : « Quelle réelle valeur ajoutée de la Région à s'engager dans une

ATD Quart Monde rémunère les personnes en situation de précarité dans le cadre du croisement des savoirs.

Du côté de la plateforme Participation (des personnes en situation de précarité), portée par le Groupement des Possibles, la prise en charge des frais, tout comme la rémunération des personnes concernées fait également partie des pratiques intégrées. Les personnes sont rémunérées, 10 à 15 euros net/heure, pour :

- Leur participation aux réunions (notamment avec des institutions comme l'agglomération) ;
- Le temps de déplacement aux réunions ;
- Des temps de préparation aux réunions et de débriefing (en amont et en aval des réunions) ;
- Des temps de rencontres, tous les deux mois, où l'ensemble des personnes participant à ces instances de participations peuvent échanger ;
- Des formations dans lesquelles ils et elles interviennent en tant que pair·e·s ;
- Le temps des formations dont ils peuvent bénéficier (sur la prise de parole par exemple).

Selon leur choix, les personnes peuvent être rémunérées via un revenu ou par des chèques services.

Pour des personnes qui bénéficient des minimas sociaux, il s'agit de veiller à ce que les modalités de rémunération ne contribuent pas à réduire les prestations dont ils bénéficient.

Autre exemple de rémunération : le Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) d'Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge le forfait téléphonique des personnes et les cartes d'abonnement pour les déplacements.

Les modalités d'indemnisation et de rémunération sont multiples et doivent être définies en amont de la démarche.

politique plus forte en faveur de la santé ? » ; un défraiement était par ailleurs prévu pour le transport (source : Fas Bretagne, 2022, *Valorisons la participation citoyenne*).

RÉFÉRENTIEL POUR LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

La participation ne se décrète pas, elle nécessite du temps, une attention permanente et un certain nombre d'ingrédients :

UN PRÉALABLE

Définir les objectifs et les modalités de la participation des personnes concernées

★ LES INGRÉDIENTS INDISPENSABLES

- **Aller vers** les ménages concernés ;
- **Une communication claire** et adaptée tout au long de la démarche ;
- **Des horaires adaptés** ;
- **Un espace accessible**, accueillant et inclusif ;
- **Le rôle clé de l'animation** : l'importance d'une animation par un tiers, sans lien hiérarchique ou de dépendance ;
- **Des temps conviviaux** et des moments informels ;
- **Une amélioration des conditions de vie** ou un gain concret et direct, matériel ou non, pour les personnes ;
- **Valoriser la participation** des personnes ;
- **S'appuyer sur** les enseignements d'expériences inspirantes.

★ CE QUE LA MOBILISATION DEMANDE AUX ÉQUIPES

Le bénéficiaire est un partenaire inhabituel !

- Du temps et de la volonté (politique) ;
- Un changement de posture ;
- Une reconfiguration des rapports de pouvoir qui peut nécessiter de la formation et un accompagnement.

★ POINTS DE VIGILANCE

- Les mobilisations doivent partir des besoins, des préoccupations et des souhaits très concrets des personnes concernées.
- La mobilisation doit apporter une amélioration des conditions de vie ou un gain concret et direct, matériel ou non, aux personnes concernées.

★ À PREVOIR

- Un budget dédié avec :
- Des frais d'organisation à anticiper ;
- La question de l'indemnisation ou la rétribution des ménages.

★ DES INSPIRATIONS

- La démarche participative du « croisement des savoirs et des pratiques » mise au point par le mouvement ATD Quart Monde ;
- La mise en œuvre du community organizing avec l'Alliance citoyenne ;
- Le lancement et l'accompagnement d'une action avec les familles hébergées à l'hôtel par le Secours catholique ;
- L'organisation d'une rencontre nationale des personnes concernées autour des questions de vieillissement, fin de vie, mort et précarité par la plateforme VIP ;
- L'animation d'ateliers collectifs autour du Dalu par l'association Droits et Habitats.

... ET aussi : « Parlons-en » au Lieu à Grenoble, la plateforme Participation du groupement des possibles, Paroles d'exclues à Montréal...

Éléments de bibliographie

Ansa et Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, 2016, *Kit de la participation*.

ATD Quart Monde, 2008, *Charte du croisement des Savoirs et des Pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*.

ATD Quart Monde, 2016, *La démarche du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, Repères*.

ATD Quart Monde, 2021, *Réussir la participation de toutes et tous. Petit guide pratique pour agir*.

Bacqué M.-H., Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.

Bacqué M.-H., Mechmache, 2013, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville*, Rapport pour le ministère de la ville.

Carrel M., Rosenberg S., 2021, « Recherche participative : l'apport des savoirs issus de l'expérience de la pauvreté » in Petiau A., 2021, *De la prise de parole à l'émancipation des usagers*, Presses de l'EHESP, pp. 239-258.

Coti G., 2016, « Faire "avec" les habitants. "Pouvoir d'agir" et renouvellement des pratiques des centres sociaux », *Mouvements* n°85, pp. 80-86.

Coutereel A., 2018, « *Juste un logement* » ? : *Construction des légitimités d'accès au logement social et gestion des temporalités de l'urgence*, mémoire de master.

Fas Bretagne, 2022, *Valorisons la participation citoyenne*.

Gaxie D., 1978, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil.

Groupe de Recherche Quart Monde – Université, 1999, *Le croisement des savoirs - Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*, Ed. L'atelier, Ed. Quart Monde.

Groupe de recherche- action-formation Quart Monde Partenaire, 2002, *Le croisement des pratiques - Quand le Quart Monde et les professionnels se forment ensemble*, Ed. Quart Monde.

Jouet E., Zimmer F., Damiani E., Chapeau M., Lévy-Bellahsen D., 2019, « Produire des savoirs, construire de nouvelles identités et... partager le pouvoir : quand les personnes accompagnées forment les professionnels », *Vie sociale*, n°25-26, pp. 209-224.

Le Bossé Y., Bilodeau A., Vandette L., 2006, « Les savoirs d'expérience. Un outil d'affranchissement potentiel au service du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités », *Revue des sciences de l'éducation*, 32 (1), pp. 183-204.

MCall C., « Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience », *Sociologie et sociétés*, volume 49, numéro 1, pp. 89-117.

Le pavé, 2013, « La participation », *Les cahiers du pavé* #2.

Periferia, 2015, *Capacités d'animer. Animer les capacités. Repenser l'animation d'espaces de participation en partant des capacités individuelles et collectives*, Periferia aisbl.

Overney L., 2017, « Prendre (sa) part. Habiter, c'est participer », *Participations*, 2017/3, n°19, pp. 23-48.

Renault M., 2017, « Habiter le monde autrement. Pour une politique du commun », *Revue Projet*, 2017/1, n°356, pp. 72-81.

Roy A., 2019, *De l'infrapolitique à la révolution démocratique : ethnographie culturelle du mouvement ATD Quart Monde*, thèse de doctorat de l'université de Lyon.

Wresinski J., 2007, *Refuser la misère*, Cerf.